

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES LAURENTIDES**AVIS PUBLIC****Modification au schéma d'aménagement révisé
de la MRC des Laurentides**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, lors de sa séance du 17 mars 2016, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser une maison de soins palliatifs dans l'affectation résidentielle et faunique sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

Le projet de règlement vise à autoriser la transformation d'un bâtiment existant situé au 5100, montée Ryan en une maison de soins palliatifs de 8 chambres.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance d'une copie de ce projet de règlement, de la résolution par lequel il a été adopté et du document sur la nature des modifications que la Ville de Mont-Tremblant devra effectuer à son plan et à sa réglementation d'urbanisme advenant l'adoption de la modification au schéma. Ces documents sont disponibles au bureau de la MRC des Laurentides, ainsi que sur son site internet (www.mrc-laurentides.qc.ca) et au bureau de la Ville de Mont-Tremblant.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le jeudi 19 mai 2016, à 18h30 en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré. Au cours de cette assemblée, la commission de consultation expliquera le projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé et permettra aux citoyennes, citoyens et organismes d'exprimer leur opinion et commentaires sur le sujet.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 31 mars 2016.

La directrice du service des finances
et directrice générale adjointe,



Isabelle Daoust, CPA, CGA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Daoust, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Laurentides, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant une modification du schéma d'aménagement révisé par le projet de règlement numéro 317-2016 a été publié conformément à la Loi en affichant une copie au siège social de la MRC des Laurentides, en le publiant dans un journal distribué sur notre territoire et en transmettant une copie à chacune des villes et municipalités concernées et requérant à ces dernières, par lettre, de voir à ce qu'il soit affiché.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 31 mars 2016.

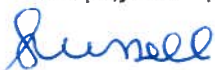


Isabelle Daoust
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, Secrétaire trésorière par intérim de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 avril 2016 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 26 avril 2016.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière par intérim